

L'ASBL AILE FRANCOPHONE DE LA FEDERATION ROYALE BELGE DE **TENNIS DE TABLE**

Afin de procéder à la nomination de ses membres au sein des Commissions Nationales (Top & Evènements et Commission Sportive), l'AFTT fait appel aux candidatures.

La désignation se fera par vote lors du Conseil Régional du 11 juin 2022.

Les nouveaux mandats débuteront le 1er juillet 2022 et s'achèveront le 30 juin 2026.

Les candidatures motivées, accompagnées d'un curriculum vitae doivent être adressées exclusivement, sous peine d'irrecevabilité, **par courrier pour le 1er juin 2022** (date de la poste faisant foi) au Secrétaire général de l'asbl Aile Francophone de Tennis de Table :
Monsieur Yves Douin – Allée des Artisans, 5 – 5590 CINEY

Il est important de savoir que des réunions peuvent se tenir en journée et qu'une disponibilité des candidats à ce moment est indispensable.

Conditions d'éligibilité

- compétence, disponibilité, éthique
- être âgé au moins de 18 ans
- être affilié depuis au moins 3 ans (sans interruption) à l'ASBL Aile Francophone de la Fédération Royale Belge de Tennis de Table ;
- ne pas avoir encouru de blâme, de suspension ou d'exclusion (sauf réhabilitation), sauf décision contraire prise par le comité ayant infligé la sanction.

Pour la Commission Nationale Top & Evènements

La Commission Nationale Top & Evènements se compose d'un président, affilié à l'Aile Francophone, d'un vice-président affilié à la VTTL, des directeurs techniques des Ailes respectives et de quatre autres membres, en respectant la parité entre les Ailes.

Outre les questions d'ordre technique et les questions relatives aux jeunes qui peuvent lui être soumises, la Commission Nationale Top & Evènements a dans ses attributions :

- de préparer, chaque année, en collaboration avec la Commission Sportive Nationale le calendrier sportif national ;
- la sélection des équipes nationales seniors et jeunes de la Fédération et la gestion de leur programme ;
- la gestion des classements individuels nationaux des joueurs et joueuses de série « A » (et assimilés) et de série « B0 »
- la gestion du ranking des jeunes ;
- l'organisation générale et le bon déroulement :
 - des différentes phases du Critérium National des jeunes ;
 - du Top 12 Jeunes ;
 - de tous les championnats individuels nationaux, simples et doubles et catégories d'âge.

Pour la Commission Sportive Nationale

La Commission Sportive Nationale se compose d'un président, affilié à la VTTL, d'un vice-président affilié à l'Aile Francophone, et de quatre autres membres en respectant la parité entre les Ailes.

Outre les questions d'ordre sportif, qui lui sont soumises, la Commission Sportive Nationale a dans ses attributions :

- de préparer, chaque année, en collaboration avec la Commission Nationale Top & Evènements, le calendrier sportif national ;
- d'assurer le déroulement de la compétition interclubs nationale et de la Coupe de Belgique ;
- au plan de la compétition interclubs nationale, de veiller à l'application des règlements sportifs et en cas d'infraction à ces règlements sportifs, d'appliquer les sanctions prévues ;
- de contrôler et d'homologuer les locaux des équipes évoluant dans les divisions nationales.
